

# Règlement du concours

## pour le design des billets de l'Épi

### Contexte

Dans le cadre du lancement, en automne 2018, de L'Épi, monnaie locale du Gros-de-Vaud et Pied du Jura, la conception visuelle des billets est mise au concours du 15 décembre 2017 au 30 avril 2018 à minuit.

Il y aura 6 coupures différentes à réaliser, soit 1, 2, 5, 10, 20, et 50 Épis.

### Conditions de participation

Les participant-e-s, seul-e-s ou en groupe, doivent être majeur-e-s ou être âgé-e-s, en principe, de 14 ans au moins. Dans ce dernier cas, ils-elles réalisent le concours sous la responsabilité d'un-e parent-e ou d'un-e enseignant-e.

Les billets doivent tous être finalisés jusqu'au 30 avril 2018 au plus tard.

Les projets doivent être transmis sous forme électronique avant le 30 avril 2018 à minuit.

### Consignes techniques

La taille de toutes les coupures sera de 120 x 60 mm + 2mm de débord, recto/verso.

Sur chaque billet, une bande latérale blanche de 60 mm x 24 mm servira, au recto et verso, à indiquer en chiffres la valeur de la coupure. A vous de représenter le nombre correspondant à la valeur du billet, ainsi qu'un épi dont la réalisation vous appartient également.

La partie principale du visuel à traiter recto-verso (96 mm x 60 mm) correspond aux proportions du « rectangle d'or ».

Votre réalisation devra être accompagnée d'un texte court défendant votre concept et vos idées de graphisme pour les 6 coupures.

Les chiffres et textes figurant sur les billets peuvent soit faire appel à des polices de caractère, soit être dessinés à la main. L'« Épi » doit impérativement comporter un accent aigu sur le E.

La valeur du billet doit apparaître sur les 2 faces.

Le fichier doit être travaillé à 300 dpi pour impression.

La technique est libre (illustration, photo, dessin etc).

Le résultat obtenu doit venir de votre propre production et en aucun cas être soumis à un copyright.

Aucun élément graphique ne doit être repris des billets de banque suisses, pour éviter toute confusion.

L'Association se laisse le droit d'ajouter des informations légales sur les épreuves destinées à l'impression.

Il doit être facile d'identifier chaque coupure de façon indépendante. La lecture doit en être aisée même pour les personnes souffrant d'un handicap de la vue.

## **Valeurs à exprimer**

Rattaché à la région Gros-de-Vaud Pied du Jura, l'Épi doit mettre à l'honneur des aspects de l'identité de la région, comme par exemple la nature, le patrimoine, les activités économiques, les traditions, les loisirs et lieux chers à cette zone géographique.

De plus, le choix du graphisme, des images et des illustrations doit exprimer l'envie de se mettre en mouvement vers un futur durable, basé sur la coopération et le respect de notre environnement.

## **Jury**

Le Jury sera composé de 5 à 7 personnes issues du monde de la culture, de l'économie, de l'écologie et du social, des personnes publiques connues dans le Gros-de-Vaud et le Pied du Jura. La liste de ses membres sera publiée sur le site de l'Épi.

Les projets seront dans un premier temps validés par le comité de l'Épi pour s'assurer qu'ils correspondent aux critères de sélection.

## **Prix**

Un prix de 1'000 francs (moitié en francs suisses, moitié en Épis) récompensera le projet gagnant.

## **Délai au 30 avril 2018 à minuit**

Les fichiers sont à transmettre par courriel en format PDF à l'adresse [concours@epi-vd.ch](mailto:concours@epi-vd.ch).

## **Compléments d'informations**

Sur [www.epi-vd.ch/concours-design](http://www.epi-vd.ch/concours-design) d'autres informations utiles à la création seront disponibles tels que le gabarit du billet, des polices d'écriture, ainsi que l'accès à vingt photos issues du concours de l'Épi.

Aucune correspondance ne sera échangée à propos du concours.

Le 15 décembre 2017

L'équipe de la monnaie locale l'Épi